

ANNEXE A - Compte-rendu de la rencontre entre M. Montgaillard (expert hydrologue mandaté par le Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien) et la DDTM du 29 juillet 2021

Relevé de décisions de l'entrevue avec Monsieur Montgaillard
29 juillet 2021 à la DDTM30
Projet de PPRI Rhône-Cèze-Tave

A la demande de la commune, une entrevue avec Marc MONTGAILLARD a été organisée à la DDTM le 29 juillet 2021 en présence de Monsieur MARDOC et Madame COURBIS du service eau et risques de la DDTM du Gard.

Monsieur Montgaillard intervient en tant qu'expert en hydrologie/hydraulique mandaté par l'avocate conseil de la communauté d'agglomération du Gard Rhodanien (CAGR), elle-même saisie par la CAGR suite à la demande des maires des communes de Laudun et Codolet.

Dans ce cadre, Monsieur Montgaillard a fait parvenir à la DDTM par email du 07/07/2021 une liste de questions/remarques (cf pièce jointe) sur le projet de PPRI et plus particulièrement sur l'hydrologie de la Tave. Lors de l'échange du 29/07/2021, Monsieur Montgaillard a détaillé ses questionnements et des réponses ont été apportées par la DDTM.

Les principaux points évoqués sont les suivants :

→ **Concernant la crue de 2002 : estimation du débit de la Cèze, justification de la période de retour pour la Tave et comparaison avec les approches statistique empiriques.**

L'approche des occurrences par la méthode des fréquences empiriques n'est pas réalisée par le bureau d'étude en charge du PPRI. Les événements marquants historiques sont répertoriés mais le bureau d'étude ne réalise pas de recherches dans les archives des collectivités ni d'enquêtes exhaustives de terrain auprès de toutes les personnes qui ont été touchées : il s'agit d'un compromis temps passés/coûts d'étude.

La collecte des informations se fait dans la bibliographie et au travers des entretiens avec les collectivités (menés en 2015 sur ce territoire). Ces entretiens ont permis d'identifier plusieurs crues marquantes pour le territoire qui ont été listées : ces éléments sont effectivement manquants dans le rapport.

Il y a pu avoir des crues comme 2002, voire plus fortes que 2002 sans que des enjeux aient été touchés : en effet ces territoires ont connu de très forts développements dans les 30 dernières années, exposant progressivement des enjeux aux crues. L'absence de traces de crues équivalentes ou plus fortes dans le passé, ne permet pas de conclure quant à la non validité de qualification de la période de retour estimée par l'étude d'Hydratec.

→ **Concernant l'estimation du Q10 de la Tave et par déduction du Q100.**

L'analyse hydrologique présentée dans le rapport a été menée sous le contrôle de la DDTM30 et du SPC Grand Delta : l'analyse des données calamar a été effectuée et a montré de très fortes incohérences par rapport aux mesures effectuée au sol, c'est pourquoi les données Météo-france ont été jugées plus précises et ont donc été préférées dans cette étude. Les hyétogrammes et cumuls extraits des images radars seront précisés dans le rapport, pour plus de clarté : les cumuls sont de l'ordre du centennal sur 48h (un peu plus de 300mm) mais restent relativement modestes pour des durées plus courtes.

L'ensemble des méthodes empiriques ont été étudiées pour approcher la valeur du Q10 et du Q100. NB : Le rapport sera amendé sur plusieurs coquilles identifiées (notamment valeur des débits Shyreg).

C'est cependant les valeurs de la modélisation qui sont retenues dans cette étude, avec un Q10 à 247m³/s et un Q100 à 908m³/s. La proportionnalité des débits reste respectée.

→ Conclusion

En conclusion de l'échange, la DDTM considère que les questions de Monsieur Montgaillard sont très pertinentes et mettent en évidence des manques d'explications/éclaircissements dans le rapport hydraulique provisoire fourni par le bureau d'étude Hydratech en charge de l'élaboration du PPRI.

Ainsi, le rapport hydraulique sera amendé en plusieurs endroits (sur les méthodes d'estimation du Q10 notamment, sur l'analyse des pluies, sur la méthode de modélisation...) pour répondre aux remarques émises et clarifier les manques.

A ce stade, les questions posées ne remettent en cause les valeurs estimées de l'hydrologie du cours d'eau Tave.